

## APPEL DE PROJET DE L'EDC 2022 DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES ET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Contexte

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2022 de la Ville de Trois-Pistoles et du ministère de la Culture et des communications, le présent appel de projets culturels a pour objectif **d'appuyer des initiatives culturelles visant à bonifier l'offre en culture** sur le territoire de la Ville, de **soutenir le dynamisme culturel pistolois**, de **faciliter l'accès aux arts** et de **contribuer à la vitalité culturelle** propre à Trois-Pistoles.

Les projets soutenus toucheront un ou plusieurs des secteurs suivants :

Arts de la scène

Médias

Lettres et littérature

Arts visuels

Cinéma

Métiers d'art

Loisir culturel

Appropriation du numérique

Patrimoine\*\*

Les projets soutenus doivent être élaborés et promus par un organisme de Trois-Pistoles et se dérouler dans leur intégralité à Trois-Pistoles.

Vu l'importance du fait français à Trois-Pistoles, les projets retenus devront se réaliser en français en totalité ou du moins en majeure partie.

Enfin, les projets retenus doivent favoriser l'inclusion sociale\*\* et encourager la diversité culturelle\*\*.

\*\*En annexe du présent document de présentation, vous trouverez la définition de certains termes afin de favoriser votre compréhension du présent cadre d'appel de projet.\*\*

## **Conditions d'admissibilité**

### **Projet**

Les projets doivent se réaliser à Trois-Pistoles d'ici le 31 décembre 2022. Les projets doivent s'inscrire dans l'un des huit secteurs mentionnés ci-dessus et répondre favorablement aux critères d'évaluation.

### **Demandeur**

- ❖ Organisme à but non lucratif (incorporé en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies) dont le siège social est à Trois-Pistoles.
- ❖ Artiste parrainé par un organisme à but non lucratif (incorporé en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies) dont le siège social est à Trois-Pistoles et agissant à titre de fiduciaire du projet.

### **Durée de l'entente**

Les projets soutenus devront se réaliser d'ici le 31 décembre de l'année en cours.

Un comité de sélection effectuera l'analyse des demandes et l'évaluation des projets admissibles une seule fois dans l'année.

Le comité de sélection transmet ses recommandations au Conseil de Ville pour la prise de décision. Le refus et l'acceptation des demandes sont transmis par écrit au demandeur. La signature d'une convention d'aide financière émise par la Ville de Trois-Pistoles confirme l'acceptation de la subvention au demandeur.

L'analyse des demandes se fait à l'aide de critères pondérés présentés dans la section sur les critères d'évaluation des projets.

### **Date de tombée**

Le dépôt de la demande doit être fait avant **16 heures le 13 mai 2022 par courriel**. Les demandes incomplètes ne seront pas soumises au processus d'évaluation. Le dépôt d'une demande s'effectue uniquement par courriel (avec signature) à l'adresse suivante :

**Appel de projet EDC 2022**  
**culture@ville-trois-pistoles.ca**

### **Attribution de l'aide financière**

Le montant maximum pouvant être accordé pour un projet réalisé dans le cadre du présent appel de projet peut atteindre jusqu'à concurrence de **75 %** des coûts admissibles du projet.

De plus, le projet doit bénéficier d'au moins **5% de contribution financière provenant de l'organisme demandeur**. Cette contribution peut être issue de revenus autonomes (commandites, frais d'inscription, etc.).

## **Modalités de versement :**

- ◆ un versement de 50 % de la subvention remis lors de la signature de la convention d'aide financière;
- ◆ un versement de 50 % de la subvention suite à l'analyse et l'acceptation du rapport d'activités et du bilan financier du projet remis dans les 30 jours suivant la réalisation complète du projet.

## **Critères d'évaluation des projets**

Les projets culturels soumis seront évalués par le comité de sélection, selon les critères suivants :

- 1. Pertinence du projet culturel 25 points**
  - Cohérence avec les critères de l'appel et les critères d'admissibilité 15 points
  - Lien du projet avec les festivités du 325 de Trois-Pistoles 10 points
- 2. Retombées du projet culturel 30 points**
  - Apport du projet à la communauté, la portée locale du projet, les clientèles spécifiques atteintes et participation active de la population, partenariats entre organismes, artistes, artisans qui dynamisent le milieu culturel 20 points
  - Projet présenté hors-saison\*\* 10 points
- 3. Originalité du projet culturel 15 points**
  - Renouveau de l'offre, bonification de l'offre culturelle existante, caractère innovant du projet ou valeur ajoutée du projet
- 4. Rayonnement du projet culturel 10 points**
  - Impact du projet sur le tourisme culturel pistolois favorisant le rayonnement positif de Trois-Pistoles en termes de dynamisme culturel.
- 5. Faisabilité du projet culturel 15 points**
  - Réalisme de coûts, faisabilité technique du projet culturel, calendrier réaliste, qualité et pertinence de l'équipe de travail, budget équilibré, sources de financement diversifiées et/ou confirmées
- 6. Éco-responsabilité du projet 5 points**
  - Politique Zéro déchet, etc.

**TOTAL = /100 points**

## **Exigences administratives générales**

- ◆ Remplir le *Formulaire de présentation de projet*;
- ◆ Réaliser le projet selon l'échéancier proposé dans la demande;
- ◆ Les projets ne peuvent être modifiés, à moins d'en obtenir l'autorisation, suite à une demande écrite au comité de gestion;
- ◆ Le responsable doit faire parvenir à la Ville, 30 jours après la réalisation du projet, un rapport d'activités ainsi qu'un bilan financier du projet (pièces justificatives requises);
- ◆ Indiquer clairement dans tous les contenus diffusés (communiqués, brochures, dépliants, annonces publiques, sites WEB, etc.), l'apport de fonds publics provenant de l'EDC 2021-2023 de la Ville de Trois-Pistoles et du ministère de la Culture et des Communications;
- ◆ La signature visuelle de l'EDC 2021-2023 de la Ville de Trois-Pistoles et du ministère de la Culture et des Communications doit apparaître dans toutes les publications et communications spécifiques au projet.

## **Organisme à but non lucratif**

- ◆ Fournir une résolution de son conseil d'administration autorisant la demande d'aide financière, identifiant le responsable du projet et détaillant l'engagement de l'organisme dans le projet.

## **Artiste**

- ◆ Fournir une résolution de l'organisme agissant à titre de fiduciaire du projet et détaillant l'engagement de l'organisme parrainant le projet.

## **Projets admissibles**

- Projets culturels émanant d'un organisme à but non lucratif ayant un siège social à Trois-Pistoles;
- Projets culturels émanant d'un artiste parrainé par un organisme à but non lucratif ayant un siège social à Trois-Pistoles qui agit à titre de fiduciaire pour la réalisation du projet.

## **Projets non admissibles**

- Les projets déjà réalisés en partie ou en totalité au moment du dépôt de la demande;
- Les projets qui ne respectent pas les lois en vigueur;
- Les projets à caractère raciste, sexiste, discriminatoire ou violent;
- Les projets récurrents qui ne représentent aucune valeur ajoutée par rapport à la ou aux versions précédentes;
- Les projets qui ne se déroulent pas sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles;
- Les projets déjà subventionnés par l'Entente de développement culturel de la Ville de Trois-Pistoles et du ministère de la Culture et des Communications.

## **Dépenses admissibles**

- Les frais reliés à la création, à la promotion et à la réalisation du projet visé par la demande incluant l'apport de ressource(s) humaine(s) affectée à la gestion du projet;
- L'acquisition d'équipement lié à la création et la réalisation du projet visé par la demande.

## **Dépenses non admissibles**

- Les frais d'opération liés au fonctionnement régulier de l'organisme demandeur et liés aux levées de fonds;
- Le financement d'une dette ou le remboursement d'un emprunt à venir;
- Les dépenses déjà engagées avant le dépôt du projet;
- Les dépenses d'un projet déjà réalisé;
- Les frais reliés à l'acquisition, la rénovation ou la construction d'un bâtiment.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer avec Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, au numéro de téléphone suivant : 418 851-1995 poste 4230 ou par courriel à [culture@ville-trois-pistoles.ca](mailto:culture@ville-trois-pistoles.ca).

## ANNEXE A

### DÉFINITION DES TERMES

**Patrimoine** : Le patrimoine tel que défini par le présent cadre d'appel de projets est constitué de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents et d'objets patrimoniaux (patrimoine mobilier) et enfin d'immeubles et de sites patrimoniaux (patrimoine immobilier). Le patrimoine archéologique occupe aussi une place importante.<sup>1</sup>

**Inclusion sociale** : Action d'intégrer une personne, un groupe ou une culture afin de mettre fin à leur exclusion et ainsi favoriser leur participation.

**Diversité culturelle** : renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein et entre les groupes et les sociétés. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés.<sup>2</sup>

**Hors-saisons** : période débutant de septembre à juin, excluant les mois de juillet et août.

---

<sup>1</sup> Définition tiré du site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec, <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index-i=5100.html>.

<sup>2</sup> Définition de l'UNESCO, Article 4.1 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, disponible au <https://fr.unesco.org/creativity/diversite-culturelle>.